

REGLEMENT DE JEU
CONCOURS Sobuzz – Calendrier de l’Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2020

ARTICLE I : Société organisatrice

La société **Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros**, 58 rue Jean Bleuzy – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l’Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »). Nobi nobi ! est une marque de Pika Édition.

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L’ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE **ÉDITIONS NOBI NOBI !** <https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2020>

ARTICLE III : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure et mineure** résidant en France métropolitaine, France d’Outre-mer, Belgique et Luxembourg, à l’exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l’Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d’une personne mineure non émancipée doit se faire avec l’autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans : Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l’autorisation annexée au présent règlement par email à mypika@pika.fr.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s’engagent à fournir un justificatif d’identité à première demande de l’Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n’est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

Le Jeu débute le **01/12/2020 à 00 : 00** et s’achève le **24/12/2020 à 23 : 30**

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l’encontre de *Pika édition* qui ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l’Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Modalités

Pour participer au jeu concours, les participants doivent se rendre sur l’application du jeu-concours sur la page Facebook des Editions nobi nobi ! (@editions.nobinobi) ou sur la page du jeu-concours sur le site Pika [\[https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2020\]](https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2020) puis remplir le formulaire avec leurs coordonnées afin de participer.

On entend par Instant Gagnant, la programmation informatique d’une période de temps définie pendant laquelle le premier participant qui tente sa chance se voit attribuer une des dotations définies ci-après. Les Instants Gagnants se dérouleront entre le 1er et le 24ème jour (inclus) de concours.

À l’issu du concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants à l’exception des gagnants d’un ou plusieurs Instants Gagnants pour attribuer le lot 25. Un suppléant pourra être tiré au sort pour les cas où il s’avérerait que le gagnant n’avait pas la qualité pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d’attribuer le prix à un autre participant.

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu par Instant Gagnant sur les 24 jours du concours sont :

Lot 1 (1^{er} décembre) :

- Un exemplaire du manga *Marie-Antoinette* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Mozart* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Napoléon* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Et un exemplaire du manga *Cléopâtre* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 1 : 36,60 € TTC

Lot 2 (2 décembre) :

- Un exemplaire de *Iruma à l’école des démons* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire de *Iruma à l’école des démons* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un set de 4 surligneurs *Iruma à l’école des démons* d’une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Et un badge *Iruma à l’école des démons* d’une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 2 : 24,40 € TTC

Lot 3 (3 décembre) :

- Un exemplaire de *L’agenda de détectives Layton* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire de *L’agenda de détectives Layton* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire de *Princesse Détective* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire de *Princesse Détective* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Et un exemplaire de *Princesse Détective* tome 3 édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC.

Valeur totale du lot 3 : 35,24 € TTC

Lot 4 (4 décembre) :

- un jeu vidéo Nintendo Switch *Snack World* d’une valeur commerciale de 49,99 euros TTC,
- une silhouette en carton *Snack World* d’une valeur commerciale de 10 euros TTC,

- un exemplaire de *Snack World* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Et un porte-clés *Snack World* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 4 : 71,94 € TTC

Lot 5 (5 décembre) :

- un exemplaire du manga *Les misérables* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Le Comte de Monte-Cristo* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- et un exemplaire du manga *Les trois mousquetaires* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 5 : 31,70 € TTC

Lot 6 (6 décembre) :

- un miroir *Luna Kiss* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un exemplaire du *Shôjo Addict Mag 2* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un exemplaire du *Shôjo Addict Mag 6* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire des *Contes imaginaires – La Reine des neiges et les cinq éclats* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Luna Kiss* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Tant qu'il est encore temps* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,

Valeur totale du lot 6 : 59,80 € TTC

Lot 7 (7 décembre) :

- un exemplaire de *Fairy Tail – Blue Mistral* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un éventail *Happy* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un badge *Wendy* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC,
- et un badge *Happy* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 7 : 35,90 € TTC

Lot 8 (8 décembre) :

- un exemplaire du manga *Le Livre de la Jungle* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Deux ans de vacances* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Alice au pays des merveilles* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,
- et un exemplaire du manga *Les voyages de Gulliver* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,

Valeur totale du lot 8 : 37,60 € TTC

Lot 9 (9 décembre) :

- une silhouette en carton à l'effigie de Tai et Mamie Sue du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 16 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- un dossier presse *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- une silhouette en carton à l'effigie de Tai du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- et un set d'un badge et un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 9 : 60 € TTC

Lot 10 (10 décembre) :

- un exemplaire de *Shôjo Addict Mag 4* édité par Pika Édition d'une valeur de 10 euros TTC,
- une pochette coin *Shine* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire des *Contes imaginaires – Le chaperon rouge et les cinq sorts* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Shine* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Flying Witch* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- et un marque-page *Flying Witch* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 10 : 54,80 € TTC

Lot 11 (11 décembre) :

- un set de 3 pochettes coin et un poster *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 30 euros TTC,
- une silhouette en carton *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire de *Quand Takagi me taquine* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Quand Takagi me taquine* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- et un marque-page règle *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 11 : 62,40 € TTC

Lot 12 (12 décembre) :

- un exemplaire de *Blizzard Axel* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Blizzard Axel* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- et un exemplaire de *Blizzard Axel* tome 3 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 12 : 32,70 € TTC

Lot 13 (13 décembre) :

- un exemplaire du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- un exemplaire de *Chat malgré moi* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- une silhouette en carton à l'effigie de Tai du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un frisbee *Chat malgré moi* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un frisbee de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- et un set d'un badge et un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 13 : 47,40 € TTC

Lot 14 (14 décembre) :

- un shikishi dédié *Goldfish* d'une valeur commerciale de 30 euros TTC,
- une peluche *Goldfish* d'une valeur commerciale de 20 euros TTC,
- un exemplaire de *Goldfish* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- et un porte-clés *Goldfish* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC.

Valeur totale du lot 14 : 65,90 € TTC

Lot 15 (15 décembre) :

- un exemplaire du manga *Les pounipounis* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- une silhouette en carton à l'effigie de Tai du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire de *Mochi et compagnie* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un set d'un badge et un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- et une carte postale *Les pounipounis* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 15 : 65,50 € TTC

Lot 16 (16 décembre) :

- un exemplaire de *Au grand air* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Au grand air* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- et un exemplaire de *Au grand air* tome 3 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC.

Valeur totale du lot 16 : 28,80 € TTC

Lot 17 (17 décembre) :

- un exemplaire de *Shugo Chara* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du *Shôjo Addict Mag 6* d'une valeur commerciale commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire de *Little Witch Academia* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- et un exemplaire de *Luna Kiss* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC.

Valeur totale du lot 17 : 53,05 € TTC

Lot 18 (18 décembre) :

- un set de posters et autocollants promotionnels *Shine* d'une valeur commerciale de 30 euros TTC,
- un exemplaire de *Shôjo Addict Mag 4* édité par Pika Édition d'une valeur de 10 euros TTC,
- une pochette coin *Shine* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire de *Shine* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- et un exemplaire de *Shine* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC.

Valeur totale du lot 18 : 71,90 € TTC

Lot 19 (19 décembre) :

- un lot de magnets *Chocotan* d'une valeur commerciale de 15 euros TTC,
- un exemplaire de *Shôjo Addict Mag 6* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un exemplaire de *Shôjo Addict Mag 5* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un sac orange *Chocotan* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un exemplaire de *Luna Kiss* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *La vie au zoo* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Lusky, mon amie pour la vie* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un frisbee *Chocotan* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- et un badge *Lusky, mon amie pour la vie* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 19 : 80,85 € TTC

Lot 20 (20 décembre) :

- un exemplaire du manga *Jane Eyre* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Raisons et sentiments* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Roméo et Juliette* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,
- et un exemplaire du manga *La Petite Princesse Sara* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 20 : 39,60 € TTC

Lot 21 (21 décembre) :

- une silhouette en carton *Snack World* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un exemplaire de *Iruma à l'école des démons* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Au grand air* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Snack World* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un porte-clés *Snack World* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Et un badge *Iruma à l'école des démons* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 21 : 50,30 € TTC

Lot 22 (22 décembre) :

- Un exemplaire de *Kingdom Hearts démons* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire de *Kingdom Hearts démons* tome 2 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Et Un exemplaire de *Kingdom Hearts démons* tome 3 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 22 : 32,70 € TTC

Lot 23 (23 décembre) :

- un exemplaire du manga *Les Quatre Filles du Docteur March* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Train de nuit dans la voie lactée* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Le Magicien d'Oz* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,
- et un exemplaire du manga *Un chant de Noël* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC.

Valeur totale du lot 23 : 38,60 € TTC

Lot 24 (24 décembre) :

- un shikishi dédicacé par l'auteur de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 50 euros TTC,
- une peluche Happy *FAIRY TAIL* ABYstyle d'une valeur commerciale de 19,99 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un strap Happy d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un éventail Happy d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un porte-clés Happy PVC *FAIRY TAIL* ABYstyle d'une valeur commerciale de 5,90 euros TTC,
- un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC.

Valeur totale du lot 24 : 103,84 € TTC

Les dotations mises en jeu via tirage au sort sont :

Lot 25 :

- un jeu vidéo Nintendo Switch *Snack World* d'une valeur commerciale de 49,99 euros TTC,
- un set de 3 pochettes coin et un poster *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 30 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Les trois mousquetaires* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Emma* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Blizzard Axel* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Shugo Chara* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- un exemplaire du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- une pochette coin *Shine* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- un éventail *Happy* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un porte-clés *Goldfish* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- une silhouette en carton à l'effigie de Tai du manga *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- un set de 4 bracelets *Shôjo Addict* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Marie-Antoinette* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Goldfish* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Contes imaginaires – Raiponce et les cinq princes* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- un exemplaire de *Quand Takagi me taquine* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Au grand air* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Le mystère des pingouins* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Little Witch Academia* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *L'agence de détectives Layton* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire de *Iruma à l'école des démons* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – Blue Mistral* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Lusky, mon amie pour la vie* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Shine* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Mochi et compagnie* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Snack World* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un exemplaire de *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* tome 1 édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un frisbee *Chocotan* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un set d'un badge et un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un marque-page règle *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un porte-clés *Snack World* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- un badge *Lusky, mon amie pour la vie* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC,
- Et un badge *Iruma à l'école des démons* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC.

Valeur totale du lot 25 : 320,69 € TTC

Valeur totale des lots : 1515,07 euros TTC

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du présent Règlement, sont données à titre de simples indications, et sont susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

ARTICLE VI : Information

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les lots seront envoyés à l'adresse et au nom indiqués lors de l'inscription. Le numéro de téléphone sera uniquement utilisé pour l'envoi du lot et aucunement à des fins commerciale ou publicitaire. Les gagnants seront contactés par la société organisatrice par email pour être informés des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils doivent se conformer. Si dans un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font éléction de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE	
Participer au Jeu	Dans tous les cas Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays	Destinataire : Pika Édition Responsable : Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert	
	Si participant mineur Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays					
Annoncer le gagnant	Prénoms, initiales des noms et codes postaux				Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays					Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Pika Édition – DPO - Calendrier de l'Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2020
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : mypika@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Pika Édition – Service marketing - CONCOURS Sobuzz – Calendrier de l'Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2020
Immeuble Louis Hachette
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex
France

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR (à nous faire parvenir par email à nobinobi@pika.fr)

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à
(Mail Tél. :)

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à
(Mail Tél. :)
(ci-après les « Représentants Légaux »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal/légaux dené(e) le
..... et domicilié à
(ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au concours Sobuzz – Calendrier de l’Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2020 organisé par Pika Édition du 01/12/2020 au 24/12/2020
2. Autoriser Pika Édition à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation au jeu concours Sobuzz – Calendrier de l’Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2020 :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataires / Responsable du traitement	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au jeu concours	Dans tous les cas Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays	Destinataire : Pika Édition Responsable : Pika Édition	Votre consentement	Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Si participant mineur Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays				
Annoncer les gagnants	Prénoms, initiales des noms et codes postaux	Destinataire : Pika Édition Responsable : Pika Édition			
Recevoir les gains du jeu concours	Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays	Destinataire : Pika Édition Responsable : Pika Édition	Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture		

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légaux déclarent avoir pris connaissance de l’intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

Fait à, le .../.../.....

Mme. / M.

Mme. / M.